

— madame Lynn Lapostolle, directrice générale, Association pour la recherche au collégial (A.R.C.);

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Société et culture pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Julien Bilodeau, professeur titulaire, Faculté d'administration, Université de Sherbrooke, en remplacement de monsieur David Graham;

— madame Michèle Boisvert, première vice-présidente, Rayonnement des affaires, Caisse de dépôt et placement du Québec, en remplacement de madame Josée St-Pierre;

— monsieur Réal Jacob, professeur titulaire, Département d'entrepreneuriat et innovation, HEC Montréal, en remplacement de monsieur Frédéric Bouchard;

— monsieur Vincent Larivière, professeur agrégé, Faculté des arts et des sciences, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal, en remplacement de monsieur Pierre Lefrançois;

— madame Sarah Stroud, professeure agrégée de philosophie, Faculté des arts, Université McGill, en remplacement de madame Caroline Desbiens;

QUE madame Marie-Noëlle Perron, directrice, Bureau de gestion des projets d'infrastructure, ministère de l'Économie de la Science et de l'Innovation, soit nommée observatrice auprès du Fonds de recherche du Québec – Société et culture, en remplacement de madame Monique La Rue;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Société et culture en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65226

Gouvernement du Québec

### Décret 606-2016, 29 juin 2016

CONCERNANT une autorisation au Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, Été 2016 (COFJQ) de conclure un accord de contribution avec le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Fonds pour les célébrations communautaires des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, Été 2016 (COFJQ) a l'intention de conclure un accord de contribution avec le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Fonds pour les célébrations communautaires des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, pour l'activité intitulée Étape Montréal du relais de la flamme des Jeux panaméricains – Toronto 2015;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.11 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), sauf dans la mesure expressément prévue par la loi, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

ATTENDU QUE le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, Été 2016 (COFJQ) est un organisme municipal au sens de l'article 3.6.2 de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Montréal, Été 2016 (COFJQ) soit autorisé à conclure un accord de contribution avec le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme Fonds pour les célébrations communautaires des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 à Toronto, pour l'activité intitulée Étape Montréal du relais de la flamme des Jeux panaméricains – Toronto 2015, lequel sera substantiellement conforme au projet d'accord joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65227